

Les membres de la CSSCT ont demandé une actualisation du DUERP par unité de travail. En priorité, cette mise à jour, doit faire état de l'évaluation des risques de contamination et de propagation du virus existant sur tous les postes de travail. Il faudra aussi prendre en compte les risques induits par la nouvelle organisation de travail et ce jusqu'à la sortie complète et finale de cette crise sanitaire. Cette demande relayée au CSE du 28 /04/2020 par **Force Ouvrière** est acceptée par la Direction et l'ensemble des OS. La CSSCT pourra donc analyser l'actualisation du DUERP de chaque site et vérifier la pertinence des évaluations des risques et la mise en place des mesures préventives par la DR.

PRECISIONS DR :

- tous les DUERP risques biologiques sont actualisés sur chaque site, mais qu'au vu de la situation actuelle liée à la pandémie, les DUERP RPS ne le sont pas encore.
- chaque DT devra contrôler que toutes les conditions soient réunies pour la réouverture des sites et services. Si les conditions ne le sont pas, alors pas d'ouverture. Les agents devront travailler en agence par roulement, tout en privilégiant le télétravail autant que possible.
- du 11 au 15 mai, toutes les mesures devront être mises en place et aussi respecter les préconisations médecine du travail.

Ci-joint le lien de la médecine du travail de St Jean de Maurienne extrêmement bien fait à consulter :

<https://www.santetravail73.fr/fiches-de-recommandations>

Cliquer sur infos COVID-19 – fiches et recommandations et informations pratiques employeurs

Les visites médicales de reprise peuvent être décalées de 3 mois. En cas de demande urgente, le rendez-vous se fera par Visio - en cas de pathologie ou ALD, le médecin habituel qui suit l'agent pourra faire une préconisation pour le télétravail

PROJET HORIZON : COMMENT SORTIR DE LA CRISE

LE PROJET HORIZON A POLE-EMPLOI ARA

THEME 1 : NOUS PRÉPARER A LA REPRISE DE L'ACCUEIL PHYSIQUE EN AGENCE

THÈME 2 : NOUS PRÉPARER AUX EFFETS DE LA CRISE ÉCONOMIQUE

THÈME 3 : PENSER PÔLE EMPLOI ARA DE DEMAIN

THÈME 4 : ACCOMPAGNER LES EQUIPES

Donc, quatre thèmes composés de plusieurs chantiers. Un chef de chantier aura une équipe projet qui travaillera avec un cercle de confiance, c'est-à-dire les gens qui réagissent, testent et disent les choses, afin de mener au mieux le projet HORIZON à PE ARA.

Les chantiers sont ouverts à **tous**, il suffit de s'adresser au chef de chantier.

La Direction intègre au projet tous les chantiers en cours en DG et veut faire travailler un maximum d'agents sur les perspectives de PE ARA (environ 600 personnes). Aujourd'hui, le retour d'expériences de chacun va préparer et optimiser la sortie de confinement dans le respect des règles sanitaires et la nouvelle façon de travailler à PE ARA. La stratégie de PE est suspendue dans la période actuelle mais il faut se préparer à la crise économique à venir suite à la pandémie.

Pour force ouvrière, il est indispensable que ce projet intègre la maîtrise, l'harmonisation, la sécurisation, la qualité de l'information. Cette dernière doit être ciblée et ne pas foisonner. Il est important de sélectionner les messages primordiaux et de transmettre les bonnes informations aux bons destinataires.

Pour force ouvrière, il est évident que l'accord GPEC et la trajectoire GDD ont privé Pole Emploi de la souplesse nécessaire et de la capacité de réaction pour faire face à cette crise. **Il faudra donc revoir cet accord et ses conséquences désastreuses sur les effectifs GDD, la spécialisation, le référentiel des métiers et la classification**

Force Ouvrière rappelle encore une fois qu'elle n'était pas signataire de cet accord néfaste pour les salariés de Pôle-Emploi.

Cette crise sanitaire aura d'importantes conséquences sur les budgets de Pôle Emploi, **Force Ouvrière** s'inquiète sur le financement à venir, du fait :

- du coût du chômage partiel sur les finances de l'Unédic
- de la suppression des cotisations salariales pleinement effective en 2020
- des vraisemblables suppressions des cotisations sociales par le gouvernement pour les entreprises en difficulté.
- du non-paiement de ces mêmes cotisations par les entreprises qui auront fait faillite à la fin de la crise.
- de la demande du gouvernement à l'Unédic de réaliser 4 milliards d'euros d'économies sur 3 ans (toujours d'actualité).